

Commune DOUSSARD
N° de contrat 25063
Date 17/10/25

74104

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 17/11/2025
ID.: 074-217401041-20251112-DELIB2025_074-DE
Votre interlocuteur administratif : Christine GUIGNON

Nombre de candélabres : 15
Nombre de consoles : 0

PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2023
OPERATION : Route de la poudrière - Route Simon Verthier

Numéro d'opération : 23021			Opération : Route de la poudrière - Route Simon Verthier				REPARTITION DU FINANCEMENT								
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Participation du Syane				Participation de la commune			
								Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
Electricité															
MURD	23021	00		Mise en souterrain réseau - dépose- Commune urbaine	9 561,59 €	1 912,32 €	11 473,91 €	40%	3 824,64 €	1 912,32 €	5 736,96 €	60%	5 736,95 €	0,00 €	5 736,95 €
MURP	23021	01		Mise en souterrain réseau - Commune urbaine	146 957,91 €	29 391,58 €	176 349,49 €	40%	58 783,16 €	29 391,58 €	88 174,74 €	60%	88 174,75 €	0,00 €	88 174,75 €
MUB	23021	02		Mise en souterrain branchements - Commune urbaine	39 715,36 €	7 943,07 €	47 658,43 €	40%	15 886,14 €	7 943,07 €	23 829,21 €	60%	23 829,22 €	0,00 €	23 829,22 €
Sous-total					196 234,86 €	39 246,97 €	235 481,83 €		78 493,94 €	39 246,97 €	117 740,91 €		117 740,92 €	0,00 €	117 740,92 €
Eclairage public								FCTVA = 16,404 % du TTC							
EPI	23021	03		Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	51 527,72 €	10 305,54 €	61 833,26 €	30%	15 458,32 €	10 140,65 €	25 598,97 €	70%	36 069,40 €	164,89 €	36 234,29 €
Sous-total					51 527,72 €	10 305,54 €	61 833,26 €		15 458,32 €	10 140,65 €	25 598,97 €		36 069,40 €	164,89 €	36 234,29 €
Réseaux de Télécommunications															
OR	23021	04		Rétablissement réseau Orange	44 717,17 €	8 943,43 €	53 660,60 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	44 717,17 €	8 943,43 €	53 660,60 €
Sous-total					44 717,17 €	8 943,43 €	53 660,60 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		44 717,17 €	8 943,43 €	53 660,60 €
TOTAL					292 479,76 €	58 495,94 €	350 975,69 €		93 952,26 €	49 387,62 €	143 339,88 €		198 527,49 €	9 108,32 €	207 635,81 €

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte)	10 529,27 €
---	-------------

La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit166 108,65 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux.Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- 80 % de la contributionau budget de fonctionnement, soit8 423,42 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.